

**Développement économique
Matanie
États financiers
au 31 décembre 2022**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats et actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 13
Annexes	14 - 15

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
305, rue de la Gare
C.P. 305
Matane (Québec)
G4W 3N2
T 418 562-0203

Aux administrateurs de
Développement économique Matanie

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Développement économique Matanie (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Matane
Le 21 juin 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A110699

Développement économique Matanie

Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions gouvernementales		
MRC de La Matanie	602 000	509 172
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie - AEQ	285 138	150 539
Ville de Matane	200 000	125 000
Services Québec	39 496	61 025
Projet attractivité	65 087	14 000
SADC de la région de Matane		10 000
Bureau d'accueil touristique	30 909	
Promotion touristique	6 151	11 761
Autres	16 546	3 879
Amortissement de l'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles	9 864	6 809
	<u>1 255 191</u>	<u>892 187</u>
Charges		
Développement économique (annexe A)	357 285	169 787
Tourisme (annexe B)	362 073	236 505
Marketing et ressources humaines (annexe C)	68 220	91 509
Administration (annexe D)	298 994	253 230
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe E)	12 531	7 778
	<u>1 099 103</u>	<u>758 809</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	156 088	133 378
Actif net au début	133 378	
Actif net à la fin	<u>289 466</u>	<u>133 378</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Développement économique Matanie

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	156 088	133 378
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	12 531	7 778
Amortissement de l'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles	<u>(9 864)</u>	<u>(6 809)</u>
	<u>158 755</u>	<u>134 347</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et de l'apport reporté de fonctionnement		
Comptes clients et autres créances	22 873	(60 074)
Frais payés d'avance	863	(2 358)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(5 025)	71 726
Apport reporté de fonctionnement	<u>(85 138)</u>	<u>149 461</u>
	<u>(66 427)</u>	<u>158 755</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	92 328	293 102
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 022)	(34 936)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apport reporté afférent aux immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités de financement		<u>24 760</u>
Augmentation nette de l'encaisse	89 306	282 926
Encaisse au début	<u>282 926</u>	<u>282 926</u>
Encaisse à la fin	<u><u>372 232</u></u>	<u><u>282 926</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Développement économique Matanie

Situation financière

au 31 décembre 2022

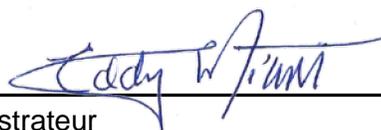
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	372 232	282 926
Comptes clients et autres créances (note 3)	37 201	60 074
Frais payés d'avance	1 495	2 358
	<u>410 928</u>	<u>345 358</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	17 649	27 158
	<u>428 577</u>	<u>372 516</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 5)	66 701	71 726
Apport reporté de fonctionnement (note 6)	64 323	149 461
	<u>131 024</u>	<u>221 187</u>
Long terme		
Apport reporté afférent aux immobilisations corporelles (note 7)	8 087	17 951
	<u>139 111</u>	<u>239 138</u>
ACTIF NET		
Non affecté	<u>289 466</u>	<u>133 378</u>
	<u>428 577</u>	<u>372 516</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Développement économique Matanie

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), fait la promotion de l'activité touristique dans la MRC de La Matanie et favorise le développement économique de la Matanie. Son but est d'offrir, le cas échéant, en partenariat avec d'autres personnes ou organismes, notamment du secteur privé, l'ensemble des services de première ligne aux entreprises, notamment par leur regroupement ou leur coordination, et assurer leur financement. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Promotions touristiques et autres

Les produits de promotions touristiques et autres sont constatés à la condition qu'un accord existe entre les parties, que la prestation des services soit achevée, que les honoraires soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Développement économique Matanie

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Enseigne	20 %
Équipement informatique	55 %
Mobilier et agencements	20 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues avec des entités contrôlées par la MRC de La Matanie ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité comprise dans le périmètre comptable de la MRC de La Matanie sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les opérations interentités conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient déterminées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence sont réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu de la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Développement économique Matanie

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes clients	372	5 286
Subventions à recevoir de l'organisme contrôlant	19 025	10 000
Subventions gouvernementales à recevoir	13 886	41 567
Taxes à la consommation	3 918	3 221
	<u>37 201</u>	<u>60 074</u>

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Enseigne	806	156	650	806
Équipement informatique	27 782	17 504	10 278	17 951
Mobilier et agencements	9 370	2 649	6 721	8 401
	<u>37 958</u>	<u>20 309</u>	<u>17 649</u>	<u>27 158</u>

5 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	25 508	23 522
Salaires et vacances à payer	15 893	19 146
Charges sociales à payer	25 300	29 058
	<u>66 701</u>	<u>71 726</u>

6 - APPORT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie - AEQ		
Solde au début	149 461	
Montant encaissé au cours de l'exercice	200 000	300 000
Montant constaté aux résultats	<u>(285 138)</u>	<u>(150 539)</u>
Solde à la fin	<u>64 323</u>	<u>149 461</u>

Développement économique Matanie

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

7 - APPORT REPORTÉ AFFÉRENT AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles correspond à une contribution de la MRC de La Matanie pour l'achat de l'équipement informatique.

Le solde de l'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles se détaille comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde au début	17 951	
Montant encaissé et affecté aux immobilisations corporelles		24 760
Amortissement de l'exercice	<u>(9 864)</u>	<u>(6 809)</u>
Solde à la fin	<u>8 087</u>	<u>17 951</u>

8 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme est sous le contrôle de la MRC de La Matanie étant donné que cette dernière contribue financièrement à 53 % (57 % en 2021) de son budget de fonctionnement, qu'elle a le pouvoir de nommer les membres du conseil et qu'elle peut disposer de ses actifs.

Opérations conclues dans le cours normal des activités :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions gouvernementales	602 000	509 172
Subventions gouvernementales - Projet attractivité	43 928	
Subventions gouvernementales - Bureau d'accueil touristique	11 000	
Promotion touristique	200	1 238
Autres	3 850	
Charges		
Charges locatives	16 739	14 112
Sous-traitance	237	42 041

Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

9 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que l'organisme utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Développement économique Matanie

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

9 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances (exluant les taxes de vente à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le solde des comptes clients et autres créances est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé. Le tableau ci-dessous résume l'exposition de l'organisme au risque de crédit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Encaisse	372 232	282 926
Comptes clients et autres créances, excluant les taxes de vente à recevoir	33 283	56 853
	<u>405 515</u>	<u>339 779</u>

La direction de l'organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier de l'organisme n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié au 31 décembre 2022 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 décembre 2022, les échéances contractuelles des passifs financiers sont de moins de six mois pour les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement.

Développement économique Matanie

Notes complémentaires

au 31 décembre 2022

10 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location à long terme pour la location de son espace à bureau, à verser une somme minimum de 29 461 \$.

Ce bail vient à échéance en décembre 2024 et comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle d'un an dont l'organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 16 777 \$ en 2023 et à 12 684 \$ en 2024.

